



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3057  
28 février 1992

FRANCAIS

---

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3057e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 28 février 1992, à 10 h 30

Président : M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Autriche	M. HOHENFELLNER
Belgique	M. van DAELE
Cap-Vert	M. BARBOSA
Chine	M. LI Daoyu
Equateur	M. AYALA LASSO
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Inde	M. GHAREKHAN
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA
Zimbabwe	M. ZENENGA

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU CAMBODGE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE CAMBODGE (S/23613 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/23613 et Add.1, qui contient le texte d'un rapport du Secrétaire général sur le Cambodge. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/23651, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 745 (1992).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général qui m'a fait savoir qu'il souhaitait faire une déclaration.

Le SECRETARE GENERAL : Une semaine après l'adoption de la résolution 743 (1992) sur la Yougoslavie, le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 745 (1992) et, en même temps, vient d'adopter un projet de résolution qui revêt une importance capitale, tant pour le pays concerné que pour les Nations Unies. Les Accords sur le règlement politique d'ensemble du conflit du Cambodge, signés à Paris le 23 octobre 1991, invitent le Conseil de sécurité à créer une Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, l'APRONUC. Cette Autorité est chargée d'une mission délicate et difficile, celle de mettre un terme à deux décennies de guerre, de destruction, de souffrances, de massacres, et de créer les conditions d'une paix durable qui puisse conduire le peuple cambodgien à des élections libres et démocratiques.

Le plan de mise en oeuvre de cette opération est contenu dans le rapport S/23613, qui a été soumis au Conseil de sécurité, et un additif comprenant une estimation préliminaire des incidences administratives et financières du plan a également été présenté au Conseil de sécurité. Ce plan peut paraître ambitieux et son coût quelque peu préoccupant. Il ne fait cependant que traduire en termes opérationnels le mandat multiforme et, à certains égards, sans précédent conçu par les auteurs des Accords de Paris et entériné à l'unanimité, tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est sur la base du mandat prévu par les Accords de Paris que le plan de mise en oeuvre soumis au Conseil de sécurité propose de doter l'APRONUC d'une structure comprenant sept composantes distinctes, qui couvrent les domaines suivants : les droits de l'homme, les élections, les arrangements

Le Secrétaire général

militaires, l'administration civile, le rapatriement des réfugiés et personnes déplacées, ainsi que l'assistance pour la réhabilitation ou la reconstruction du Cambodge pendant la période transitoire.

Les propositions formulées dans mon rapport au Conseil de sécurité se fondent également sur les informations recueillies par un certain nombre de missions d'enquête des Nations Unies, notamment celles qui se sont rendues au Cambodge au cours des trois derniers mois de l'année 1991. Ces propositions ont été élaborées dans le souci de parvenir à un déploiement aussi rapide que possible de l'APRONUC et à la tenue des élections vers la fin du mois d'avril ou le début du mois de mai 1993, c'est-à-dire avant la saison des pluies.

Cette date correspond à la fois au souhait des Cambodgiens et à celui de la communauté internationale. Elle constitue donc un impératif politique majeur, et je tiens à assurer les membres du Conseil de sécurité que tout sera mis en oeuvre pour s'en tenir à ce calendrier et exécuter pleinement le mandat confié à l'APRONUC. Il sera cependant nécessaire de faire preuve d'une certaine flexibilité dans la conduite de cette opération. En effet, les hypothèses formulées dans le rapport soumis au Conseil sont basées sur les informations qui ne sauraient être considérées comme complètes ou définitives. Ces hypothèses devront, par conséquent, être revues à la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution de la situation sur le terrain. Mon représentant spécial veillera à assurer le déploiement des différentes composantes de l'APRONUC, selon un programme précis tenant compte des tâches à accomplir à chaque phase de l'opération et permettant d'assurer une utilisation optimale des ressources. Je ne manquerai pas, pour ma part, de rendre compte au Conseil, à intervalles réguliers, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'opération et de lui proposer les adaptations qui pourraient renforcer son efficacité et sa rentabilité.

Je compte moi-même visiter le Cambodge durant le mois d'avril pour examiner personnellement sur le terrain les progrès de toute l'opération. Je voudrais cependant souligner que l'APRONUC ne pourra s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace que dans la mesure où elle dispose des ressources humaines et financières nécessaires. L'envergure de cette opération et ses dimensions exigent que ces ressources soient disponibles

Le Secrétaire général

intégralement et dans les délais impartis par le calendrier de mise en oeuvre. A cet égard, je suis reconnaissant aux Etats Membres d'avoir accepté par consensus ma proposition d'autoriser le prélèvement d'une première tranche de contributions s'élevant à 200 millions de dollars, afin de permettre au Secrétariat d'entamer sans tarder les préparatifs nécessaires à la mise en place de l'APRONUC.

Le Secrétaire général

J'espère vivement, comme il en a été convenu, que ces crédits seront disponibles dans les jours à venir. La préparation et la discussion du budget global de l'APRONUC pourront alors avoir lieu selon les procédures en vigueur. Je ne doute pas que ce processus se déroulera dans un esprit positif et constructif, afin de créer, dans toute la mesure possible, les conditions nécessaires à la réussite de cette opération.

Je voudrais dire aussi que le succès de l'APRONUC dépend également, et par-dessus, tout de la pleine et entière coopération des parties cambodgiennes et de toutes les autres parties concernées. Il incombe à tous de respecter scrupuleusement les engagements auxquels ils ont souscrit librement lors de l'adoption des Accords de Paris. A cet égard, le Conseil national suprême aura un rôle fondamental à jouer sous l'impulsion et la sage direction de son président, le Prince Norodom Sihanouk. Certes, le Conseil national suprême incarne la souveraineté du Cambodge pendant la période de transition, mais il faut également qu'il devienne le cadre, l'instrument d'une réconciliation nationale authentique et profonde, fondée sur l'intérêt supérieur du Cambodge et de son peuple qui a tant souffert. C'est seulement dans ces conditions que le Conseil national suprême pourra assumer pleinement les responsabilités qui lui sont conférées par les Accords de Paris et contribuer à la création du climat d'harmonie, de paix et de confiance nécessaire à leur application effective. Il est par ailleurs essentiel, tout au long de ce processus, que les Cambodgiens et l'ensemble de la communauté internationale sentent, sans la moindre équivoque, que le Conseil de sécurité est uni et résolu dans son appui constant à l'APRONUC. Cette opération nous offre une occasion historique de rétablir la paix au Cambodge et de contribuer à l'avènement d'une ère nouvelle en Asie du Sud-Est et dans les relations internationales.

En dernière analyse, le sort de cette opération, de cette entreprise exaltante dépendra de notre volonté collective de la mener à bien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la déclaration utile, instructive et positive qu'il vient de faire sur l'une des opérations de maintien de la paix les plus importantes et les plus complexes que les Nations Unies aient jamais entreprises.

M. MERIMEE (France) : Le 23 octobre 1991, les Etats participant à la Conférence de Paris ont procédé à la signature des Accords pour un règlement politique d'ensemble du conflit du Cambodge. Ces Accords, qui ont mis fin à 20 années de guerre et de tragédies dans ce pays, ont confié aux Nations Unies un rôle majeur et sans précédent. Pour la première fois en effet, notre organisation est chargée à la fois d'organiser et de conduire l'élection d'une assemblée constituante, de contrôler les aspects militaires du règlement, d'assurer le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, de promouvoir les droits de l'homme et d'engager la reconstruction du pays. Pour mettre en oeuvre ce mandat, les Accords ont prévu la création d'une Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, qui exercera ses fonctions en étroite concertation avec le Conseil national suprême du Cambodge, que préside S. A. R. le Prince Sihanouk.

Le 19 février dernier, le Secrétaire général a remis aux membres du Conseil un rapport contenant son plan de mise en oeuvre des Accords de Paris. En adoptant la résolution 745 (1992), le Conseil de sécurité vient d'approuver ce rapport et de décider officiellement de créer l'APRONUC. Il a ainsi donné le coup d'envoi à la plus importante et la plus complète opération qu'ait engagée l'ONU en matière de maintien de la paix.

Dans le paragraphe 4 de son dispositif, la résolution 745 (1992) invite le Secrétaire général à déployer l'APRONUC aussi rapidement que possible.

Certes, les Nations Unies sont déjà représentées au Cambodge. La résolution 717 (1991) du Conseil a créé la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), chargée de contribuer au respect du cessez-le-feu et d'engager un programme de sensibilisation aux dangers des mines. Ce mandat a été plus récemment élargi, par la résolution 728 (1992), aux opérations de déminage proprement dites. Ma délégation tient à rendre hommage aux membres de la MIPRENUC, qui ont largement contribué à consolider la réconciliation entre Cambodgiens et à surmonter les difficultés apparues.

Cependant, il est aujourd'hui urgent de passer à l'étape suivante. Le déploiement de l'APRONUC répond à l'attente impatiente des Cambodgiens. Chacun est conscient de la nécessité de tirer le meilleur parti de la période précédant la saison des pluies. Tout retard serait très dommageable : comme le rappelle la résolution 745 (1992), il est vital que les élections se

M. Mérimée (France)

tiennent au plus tard en mai 1993. Nous nous réjouissons des assurances que vient de nous donner le Secrétaire général à cet égard.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne les conditions qui, à ses yeux, doivent être remplies pour que l'opération réussisse. Je souhaiterais insister sur deux de ces conditions.

D'une part, l'APRONUC doit bénéficier de l'entière coopération de toutes les parties concernées, et d'abord de tous les Cambodgiens. Cette coopération est indispensable à la sécurité des membres de l'APRONUC - et à cet égard la déplorable attaque survenue le 25 février contre un hélicoptère de la MIPRENUC est préoccupante - et aussi au succès de l'opération des Nations Unies. C'est dans cet esprit que les Accords réservent un rôle éminent au Conseil national suprême. Et je rends hommage à S. A. R. le Prince Sihanouk, qui préside le Conseil avec tant d'autorité et de compétence et qui, mieux que quiconque, incarne l'esprit de dialogue et la volonté de réconciliation entre les Cambodgiens.

D'autre part, il convient que l'APRONUC soit dotée des ressources financières adéquates. A cet égard, nous savons que les besoins seront élevés. Mais nous connaissons aussi les difficultés que les Etats Membres rencontreront pour mobiliser des moyens d'une telle ampleur, à une époque où les opérations de maintien de la paix se multiplient. C'est pourquoi ma délégation souligne tout particulièrement la nécessité de rechercher le meilleur rapport entre le coût et l'efficacité.

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour la qualité du travail accompli pour préparer son rapport au Conseil de sécurité. Je salue également M. Rafeeuddin Ahmed, dont chacun connaît la part qu'il a prise à l'élaboration des Accords, et M. Yasushi Akashi, dont le rôle comme Représentant spécial est essentiel.

Avec la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité, nous voici véritablement engagés dans la mise en oeuvre de ces Accords. La France, notamment comme Coprésident de la Conférence de Paris, n'a pas ménagé ses efforts pour y parvenir, en coopération étroite avec la coprésidence indonésienne, les Cambodgiens et tous les membres de la Conférence. Elle compte apporter une contribution active à la réussite du plan des Nations Unies, qui consolidera le rétablissement de la paix au Cambodge et préparera l'avenir dans ce pays.



Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement britannique, je voudrais remercier le Secrétaire général de son excellent rapport, qui représente des mois de travail de la part des fonctionnaires des Nations Unies, exécuté sous la direction avisée de M. Rafaeuddin Ahmed, puis, plus récemment, du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi. Le rapport du Secrétaire général contient un plan complet et fidèle de mise en oeuvre des Accords signés à Paris en octobre dernier. Je rends hommage aux Gouvernements français et indonésien d'avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence de Paris sur le Cambodge de même qu'à tous les gouvernements qui ont contribué aux travaux de cette conférence. Sans vouloir froisser quiconque, je voudrais mentionner en particulier le Gouvernement australien, qui très tôt a reconnu l'importance du rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre d'un règlement politique au Cambodge.

Mon gouvernement a participé de très près à ce travail dès le début. C'est l'ancien Premier Ministre, Mme Margaret Thatcher, qui a proposé, en 1988, que les membres permanents du Conseil contribuent à la recherche de la paix au Cambodge. Cela a mené à l'accord-cadre de New York du 28 août 1990, qui a jeté les bases des Accords de Paris.

Depuis la signature des Accords de Paris, le Royaume-Uni a pris certaines mesures. Il a ouvert une Mission diplomatique à Phnom Penh, que dirige un ambassadeur expérimenté, dont la tâche essentielle est d'aider à la mise en oeuvre des Accords. Il a envoyé des observateurs et des spécialistes du déminage à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge. A ce jour, sa contribution en faveur du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'élève à 2 millions de livres et est destinée à faire face aux dépenses qu'entraîne le rapatriement des personnes se trouvant dans les camps situés à la frontière thaïlondo-cambodgienne. Il envisage également d'apporter une contribution de plus de 11 millions de livres, au cours des trois prochaines années, pour soutenir les activités humanitaires des organisations internationales à l'intérieur du Cambodge. Cette somme sera affectée en priorité aux projets relatifs à l'eau et à la santé. Une somme de 750 000 livres a déjà été versée au Programme alimentaire mondial pour lui permettre d'aider les personnes déplacées au Cambodge, et nous prévoyons de

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

continuer à accorder notre appui aux organisations non gouvernementales britanniques qui opèrent au Cambodge et d'établir un centre pour l'enseignement de l'anglais, destiné aux hauts fonctionnaires cambodgiens.

Vu l'importance qu'il attache à un règlement au Cambodge, mon gouvernement est très heureux de voir que le Conseil vient d'adopter une résolution portant sur la création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). L'APRONUC est l'un des éléments clefs devant assurer le succès de la mise en oeuvre des Accords de Paris. Sa tâche sera l'une des plus ambitieuses que les Nations Unies aient jamais entreprises. Son objectif est de permettre au peuple cambodgien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'élire, librement et pacifiquement, un gouvernement démocratique. Cela mettra fin à de nombreuses années de tragédie et de tyrannie au Cambodge. La paix au Cambodge profitera non seulement aux Cambodgiens mais également aux peuples d'Indochine et d'Asie du Sud-Est en général.

Les dirigeants des diverses parties au Cambodge et la population de ce pays qui souffre depuis si longtemps sont un autre élément clef du succès, car il faut reconnaître qu'aucune force extérieure, aussi bien intentionnée et objective soit-elle, ne peut à elle seule rétablir la paix, la prospérité et la démocratie au Cambodge. Sans la coopération et le soutien actifs de tous les Cambodgiens, l'Organisation des Nations Unies ne pourra réussir. Dans ce contexte, le leadership que le Prince Sihanouk a déjà assumé est d'une importance capitale.

C'est à juste titre que le Secrétaire général a souligné dans son rapport la nécessité de s'en tenir à la date-cible d'avril ou mai 1993 pour la tenue d'élections au Cambodge. Je suis très heureux qu'il l'ait réaffirmé dans sa déclaration ce matin. Si cette date n'était pas respectée, il s'ensuivrait un grand danger de voir le plan de règlement échouer. Le Secrétaire général a également dit très clairement qu'une démobilisation totale des forces militaires avant les élections serait nettement préférable à une démobilisation de 70 % à laquelle les parties se sont déjà engagées, et mon gouvernement appuie pleinement ce point de vue. Il approuve également les quatre conditions indispensables au succès de l'APRONUC que le Secrétaire général a indiquées dans le dernier paragraphe de son rapport, à savoir :

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

l'APRONUC doit bénéficier du plein appui du Conseil et de l'entière coopération de toutes les parties intéressées; elle doit jouir d'une entière liberté de mouvement et de communications, et les Etats Membres doivent lui fournir les ressources financières nécessaires, en totalité et en temps voulu.

Mon gouvernement se félicite que l'Assemblée générale ait déjà approuvé l'ouverture d'un crédit initial de 200 millions de dollars pour l'APRONUC. Cela permettra de commencer le déploiement de l'opération immédiatement, lequel est vital si nous voulons respecter le calendrier qui est si important pour sa réussite. Le Secrétariat et les Etats Membres auront ainsi quelques semaines pour examiner en détail les aspects financiers très complexes de cette énorme opération. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont intérêt à faire en sorte que l'opération la plus vaste que l'ONU ait jamais entreprise soit menée de la manière la plus efficace et la moins coûteuse.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Avant tout, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que, grâce à vos talents de diplomate et à votre grande expérience, vous continuerez à diriger avec succès les travaux du Conseil ce mois-ci. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur David Hannay, dont la manière efficace et remarquable de conduire à bien les travaux du Conseil le mois dernier nous a profondément impressionnés.

L'adoption unanime aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la résolution portant création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) marque une étape nouvelle dans le processus devant mener au règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne. Ce progrès est réalisé grâce aux efforts soutenus et concertés de la communauté internationale et des diverses parties cambodgiennes. Nous voudrions remercier le Secrétaire général, les coprésidents de la Conférence de Paris et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de leurs efforts tenaces. Nous tenons également à adresser nos remerciements et nos félicitations à tous les membres du Conseil national suprême du Cambodge, dirigé par le Prince Sihanouk, et au peuple cambodgien. En même temps, je

M. Li Daoyu (Chine)

voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Yasushi Akashi de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la question du Cambodge et remercier M. Rafeuddin Ahmed pour le travail considérable qu'il a accompli.

Les Accords de Paris sont le résultat laborieusement acquis des efforts conjugués des diverses parties. Nous espérons que l'adoption de cette résolution jettera les bases solides de la réconciliation des quatre parties cambodgiennes et de l'application complète des Accords de Paris. Le Conseil de sécurité, organe dont la responsabilité principale est celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales a l'obligation de sauvegarder les Accords de Paris, d'appuyer les efforts de réconciliation nationale déployés par le CNS, sous la direction du Prince Sihanouk, et de veiller au strict respect des Accords par les différentes parties cambodgiennes et les pays intéressés. Nous espérons qu'à la suite de l'adoption de cette résolution, l'APRONUC sera déployée au Cambodge au plus tôt et qu'elle commencera à oeuvrer dans toutes les régions.

Nous savons fort bien que le règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne est un processus complexe et que des difficultés se présenteront même à la dernière étape. Cependant, nous devons comprendre aussi que des progrès ont déjà été accomplis dans la mise en oeuvre des Accords de Paris, avec le déploiement progressif des activités du CNS et la définition du rôle et des fonctions de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge. Le règlement de la question cambodgienne reflète la tendance actuelle et le désir du peuple, et est donc irréversible. La communauté internationale espère ardemment voir le retour rapide d'un Cambodge indépendant, pacifique, neutre et non aligné dans la famille mondiale, ce qui contribuera à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le reste du monde. L'adoption de cette résolution à l'unanimité montre que la situation actuelle dans le monde est extrêmement propice à la mise en oeuvre intégrale des Accords de Paris. Nous espérons sincèrement que les diverses parties cambodgiennes saisiront cette occasion, surmonteront les difficultés, s'inspireront de leur intérêt national d'ensemble, oublieront leurs griefs passés et coopéreront étroitement avec l'APRONUC pour assurer

M. Li Daoyu (Chine)

l'exécution harmonieuse des diverses tâches pendant la période de transition. Le Gouvernement chinois est prêt à oeuvrer avec les pays intéressés pour accélérer le déploiement de l'APRONUC au Cambodge, pour assurer l'application rigoureuse des Accords de Paris par les diverses parties et pour accélérer le processus de règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne.

M. Li Daoyu (Chine)

Ces dernières années, les Nations Unies ont été saluées dans le monde entier pour l'important rôle qu'elles continuent à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et dans le règlement pacifique des conflits régionaux. En même temps, de nombreux pays ont manifesté leur profonde inquiétude devant la rapide augmentation des dépenses consacrées par les Nations Unies aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons que l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge s'acquittera de ses tâches de la manière la plus économique et la plus efficace possible. Nous saluons et appuyons donc les mesures adoptées par le Secrétariat dans le domaine de l'économie afin de permettre l'exécution des diverses tâches prévues dans les Accords de Paris.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que la mise en oeuvre de cette résolution permettra au Secrétariat de rester en étroites consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité et tous les pays intéressés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HATANQ (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution relative à la mise en place de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Cette résolution est d'une importance historique pour le Cambodge et, de fait, pour les Nations Unies.

Grâce aux efforts faits tant par les Cambodgiens que par l'ensemble de la communauté internationale, les Accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge ont été signés à Paris en octobre dernier. Depuis lors, le Conseil national suprême, sous la présidence du Prince Norodom Sihanouk, et la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) se sont efforcés d'appliquer les dispositions des Accords de Paris, et la stabilité semble maintenant avoir été rétablie dans le pays. L'adoption de cette résolution demandant le déploiement de l'APRONUC devrait permettre au processus de paix et de réconciliation nationale de progresser vers une nouvelle phase importante.

La résolution revêt aussi une grande importance pour l'Organisation des Nations Unies qui, depuis longtemps déjà, participe activement au processus de

M. Hatano (Japon)

paix cambodgien. Par le biais des activités de la MIPRENUC, l'Organisation des Nations Unies a contribué au maintien du cessez-le-feu, au déminage au Cambodge et à la mise en place de l'APRONUC. Grâce à l'APRONUC, opération d'une ampleur sans précédent dans son histoire, l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle plus important encore dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien.

Les défis inhérents à la mise en place de l'APRONUC sont énormes. La tâche qui nous attend ne sera pas facile. Ma délégation est toutefois certaine que, grâce à la sagesse et à la compétence tant du Secrétaire général que de son Représentant spécial, M. Yasushi Akashi, et de nombreuses autres personnes intéressées, ces défis seront relevés et que des élections libres et honnêtes se tiendront à la date prévue. Il faut espérer, à cet égard, qu'une coordination et une coopération étroites s'établiront entre toutes les parties en jeu et que les ressources seront utilisées avec la plus grande efficacité.

Dans les mois à venir, le Conseil de sécurité suivra et examinera l'évolution de la situation au Cambodge, le déploiement de l'APRONUC et ses activités sur le terrain. Je tiens à réaffirmer que mon pays s'est engagé à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge. Comme d'autres pays, le Japon est prêt à coopérer sans réserve avec l'APRONUC et à lui apporter tout l'appui nécessaire afin d'assurer le succès de ses opérations.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de la Fédération de Russie se félicite sincèrement de l'adoption unanime de la résolution, laquelle représente un important jalon sur la voie d'un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge.

La décision de mettre en place l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), conformément au plan du Secrétaire général pour la mise en oeuvre du mandat confié aux Nations Unies par les Accords de Paris, marque le début de l'une des plus vastes opérations de maintien de la paix jamais entreprise par l'Organisation.

Nous partageons sans réserve l'opinion du Secrétaire général : le succès de l'APRONUC dépendra avant tout du niveau de coopération des parties cambodgiennes. Il ressort, en dernière analyse, que le succès de l'opération

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

ne dépend pas du nombre de "casques bleus" et autres représentants des Nations Unies envoyés au Cambodge, mais de l'irréversibilité et de la durabilité du processus de réconciliation nationale dans le pays ainsi que de la manière dont les droits de l'homme et de la démocratie commenceront à être respectés.

Le Conseil, dans la résolution qu'il vient d'adopter, comme le Secrétaire général dans sa déclaration, note à juste titre, le rôle joué par le Prince Norodom Sihanouk et par le Conseil national suprême du Cambodge, qu'il préside, dans ce processus qui encourage tous les Cambodgiens à prendre conscience des responsabilités qui leur incombent. Les incidents isolés et les revers ne doivent pas freiner les progrès vers les principaux objectifs de l'opération à venir.

Nous espérons que les parties cambodgiennes entendront l'appel qui leur est lancé par le Secrétaire général des Nations Unies et par le Conseil de sécurité pour qu'elles démobilisent toutes leurs forces militaires et détruisent les armes accumulées et pour qu'elles respectent strictement les engagements qu'elles ont pris, celui notamment d'apporter toute l'aide nécessaire à l'APRONUC.

Le succès de l'opération dépendra évidemment du strict respect, par toutes les parties intéressées, de la lettre et de l'esprit des Accords de Paris, dont la mise en oeuvre nous paraît dans l'ensemble satisfaisante. Le mérite en revient grandement à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge - restreinte peut-être, mais efficace et active.

En raison des diverses tâches auxquelles doit maintenant faire face l'ONU, et en raison aussi de la situation financière de l'Organisation, il paraît nécessaire d'accorder une attention particulière au fait qu'il faut mener les opérations de l'APRONUC de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Nous croyons que les premières estimations des dépenses éventuelles de l'APRONUC seront sensiblement réduites. Le Secrétaire général, dans sa déclaration, a prôné la souplesse dans la mise en oeuvre pratique du plan de l'APRONUC, ce qui nous paraît être un bon moyen d'arriver à de telles réductions. Nous appuyons fermement l'intention du Secrétaire général de chercher les moyens les plus rationnels d'utiliser les ressources disponibles



M. Vorontsov (Fédération de Russie)

pour régler les problèmes qui se poseront à l'APRONUC, ce qui permettra de réduire le coût de l'opération sans nuire pour autant à son efficacité.

Les dispositions de la résolution concernant les rapports périodiques du Secrétaire général au Conseil de sécurité et la révision du plan de l'APRONUC en fonction de la situation réelle au Cambodge et de la mise en oeuvre pratique de l'opération visent précisément cet objectif.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Comme le souligne la résolution d'aujourd'hui, le déploiement rapide de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) devrait avant tout permettre la tenue d'élections dans ce pays en mai 1993 au plus tard. Nous saluons le Secrétaire général pour la volonté qu'il a exprimée dans sa déclaration d'aujourd'hui d'y parvenir d'ici à cette date.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, à M. Ahmed et au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge, M. Akashi, de même qu'aux autres membres du personnel du Secrétariat qui ont accompli un travail énorme et important qui a permis de préparer les opérations des Nations Unies au Cambodge.

Je voudrais également souhaiter à M. Boutros-Ghali et à son Représentant spécial pour le Cambodge, M. Akashi, plein succès dans l'accomplissement du mandat que le Conseil de sécurité a confié à l'APRONUC. Le Secrétaire général a aujourd'hui annoncé son intention de se rendre au Cambodge en avril. Cette visite favorisera certainement l'exécution de ce mandat.

Nous sommes convaincus que, grâce à notre soutien collectif, l'opération au Cambodge apportera encore une fois la preuve incontestable que l'Organisation des Nations Unies est un instrument unique de maintien de la paix internationale et qu'il est possible, avec son aide, de régler des conflits, même de longue date, sur la base de la réconciliation nationale et de la responsabilité de toutes les parties concernées et de faire en sorte que le peuple puisse exprimer sa volonté au moyen d'élections libres et démocratiques.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Par l'adoption à l'unanimité, il y a quelques minutes, de la résolution 745 (1992), il a été décidé de créer l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), opération dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. Même si le nombre considérable des effectifs peut sembler impressionnant, il n'est que le reflet des tâches énormes que doit accomplir l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Son mandat comprend des aspects relatifs aux droits de l'homme, à l'organisation et à la tenue d'élections générales libres et honnêtes, à l'administration civile, au maintien de l'ordre public, à des questions militaires, au

M. Hohenfellner (Autriche)

rapatriement et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à la remise en état de l'infrastructure essentielle.

Cette opération montre clairement que la participation de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix va bien au-delà de la simple interposition traditionnelle de "bérets bleus" entre des forces armées hostiles. La confiance accrue dont elle jouit entraîne pour l'ONU un rôle plus grand et une participation plus active dans le rétablissement et le maintien de la paix. Pour l'Autriche, il est certain que la mise en oeuvre de la résolution représente un défi, mais elle est convaincue que sous la direction éclairée du Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, l'APRONUC oeuvrera efficacement pour surmonter toutes les difficultés. Il appartiendra aux Etats Membres d'appuyer l'APRONUC en assumant leurs responsabilités et, notamment, en honorant en temps voulu leurs obligations financières.

Aujourd'hui, un pas important a été fait vers la mise en oeuvre des accords conclus sur un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien. Après plus de deux décennies de souffrances indicibles, le peuple cambodgien peut enfin envisager un avenir meilleur dans la paix et la démocratie. Ce but ne pourra être atteint que si tous les Cambodgiens coopèrent avec l'APRONUC. Nous pensons que le Conseil national suprême, que préside S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, est tout à fait conscient de sa responsabilité historique.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à tous ceux qui n'ont épargné aucun effort pour apporter un règlement juste et durable au conflit cambodgien, que ce soit sur le plan politique ou par des actes concrets - comme l'envoi d'effectifs à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), qui comptent des Autrichiens.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : L'effort fait par le Secrétaire général et ses représentants, MM. Ahmed et Akashi, pour créer l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) mérite toute notre admiration et toute notre reconnaissance.

Il y a exactement 20 ans - en mars 1972 - que le Prince Sihanouk était chassé de Phnom Penh. Commenait ainsi une guerre civile interminable, qui a

M. Arria (Venezuela)

coûté la vie à un sixième de la population cambodgienne. Les Accords de Paris, dont la conclusion a été favorisée par la participation efficace des membres permanents du Conseil de sécurité, ont permis de mettre fin à ce cruel affrontement. Malgré leurs limitations, ces Accords représentent certainement le seul espoir d'assurer la paix et la sécurité du Cambodge, où ont été commis des crimes contre l'humanité et un génocide, qui n'ont dans l'histoire moderne qu'un seul précédent : les atrocités nazies.

Ce n'est pas dû au hasard si cette opération de rétablissement de la paix et de reconstruction du Cambodge de l'APRONUC est la plus vaste que l'ONU ait jamais entreprise. L'ampleur de la tragédie qu'a connue ce pays n'exige pas moins.

Aujourd'hui commence un processus de destruction d'armes, de désarmement, de rapatriement de centaines de milliers de personnes se trouvant à la frontière thaïlandaise et d'administration civile, qui doit déboucher sur la tenue d'élections libres, lesquelles apporteront la pluralité politique au Cambodge, condition indispensable à l'instauration d'une paix et d'un ordre durables. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies demeure central, mais il est évident que ce n'est qu'avec la volonté du peuple cambodgien et de ses dirigeants que pourront être atteints les buts proposés dans cette résolution que nous avons adoptée aujourd'hui à l'unanimité.

Ma délégation saisit cette occasion pour louer le rôle conciliant et actif joué également par le Japon dans la phase préparatoire du processus de paix, qui a abouti au premier cessez-le-feu après les réunions de Tokyo en juin 1991, et à la volonté de ce pays de coopérer au processus de reconstruction du Cambodge.

M. ERDOS (Hongrie) : Nous voudrions rendre hommage à tous ceux - au Secrétaire général de notre Organisation, MM. Ahmed et Akashi et à leurs équipes, ainsi qu'à de nombreux gouvernements - qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir au résultat d'aujourd'hui. Je voudrais tout particulièrement exprimer nos félicitations à M. Akashi à l'occasion de sa nomination comme Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge. Je saisis cette occasion pour l'assurer de la pleine coopération de mon gouvernement dans l'accomplissement de ses multiples tâches difficiles.

M. Erdos (Hongrie)

Le rapport du Secrétaire général sur le Cambodge, en date du 19 février dernier, constitue la base de la résolution que le Conseil vient d'adopter sur la création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Depuis plus d'une décennie, les Nations Unies et le Conseil de sécurité s'efforcent de trouver une solution pacifique au conflit cambodgien. Après de longues années de guerre, de manifestations horribles d'intolérance, de destructions et de souffrances qui ont ravagé ce pays, la Hongrie a pris note avec une grande satisfaction de la signature à Paris en octobre dernier des Accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit au Cambodge. Ces Accords, auxquels le Conseil a exprimé son plein appui, ont ouvert la voie à l'opération la plus ambitieuse et la plus complexe jamais entreprise par les Nations Unies.

A la lumière des changements favorables intervenus sur le plan international, notre organisation mondiale est de plus en plus en mesure de répondre efficacement à ces défis, qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'opération cambodgienne de l'ONU en est une tangible manifestation.

M. Erdos (Hongrie)

La signature des Accords de Paris a offert une occasion historique pour une véritable réconciliation nationale au Cambodge. Elle doit être menée à bien par les Cambodgiens eux-mêmes, sous la conduite du Conseil national suprême et avec la participation active de tous les secteurs de la société cambodgienne.

La Hongrie se félicite de l'adoption de la résolution sur l'établissement de l'APRONUC; elle est prête à apporter sa contribution à la réconciliation de tous les Cambodgiens, à la protection des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, à la mise en oeuvre du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination par la voie des élections libres et régulières. Nous espérons sincèrement que tous ceux qui sont concernés par l'action de l'ONU mesureront les possibilités prometteuses qui s'ouvrent ainsi et qui permettront au peuple cambodgien de laisser en arrière son passé ensanglanté et d'entamer une nouvelle ère de paix, de stabilité, de justice et de bien-être dans son pays, ainsi que dans toute l'Asie du Sud-Est. En même temps, nous ne saurions oublier l'histoire tragique récente du Cambodge et permettre que la politique et les pratiques du passé se reproduisent dans ce pays meurtri.

En soulignant l'importance que nous attachons à ce que tous les Cambodgiens fournissent l'assistance nécessaire à l'APRONUC dans la réalisation de son mandat selon le calendrier établi, nous réitérons la disposition la plus entière du Gouvernement hongrois à coopérer activement aussi bien dans les opérations menées dans le cadre de l'APRONUC que dans les travaux de reconstruction du Cambodge.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements pour le grand talent et la grande courtoisie avec lesquels vous avez présidé les travaux du Conseil durant le mois en cours. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Royaume-Uni pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve à la direction de nos travaux en janvier dernier - un mois qui s'est caractérisé par une activité extraordinaire pour le Conseil de sécurité.

M. Gharekhan (Inde)

Ma délégation prend note avec beaucoup de satisfaction de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 745 (1992) sur le Cambodge qui prévoit le déploiement de l'Autorité provisoire des Nations Unies (APRONUC) dans ce pays. Ce texte concrétise l'aboutissement d'un processus de négociation long et difficile auquel mon pays a eu le privilège de participer et dont le point culminant a été la signature des Accords de Paris en octobre de l'année dernière. Les coprésidents de la Conférence de Paris, de même que le Représentant du Secrétaire général, M. Rafeeuddin Ahmed, méritent notre reconnaissance pour leurs efforts opiniâtres, qui ont jeté les bases d'une action ultérieure.

Comme nous savons que le sort du Cambodge repose, en fin de compte, entre les mains du peuple cambodgien, j'aimerais, au nom de l'Inde, rendre officiellement hommage à S. A. R. le Prince Samdech Sihanouk, Président du Conseil national suprême, et lui exprimer notre profonde reconnaissance pour le rôle crucial qu'elle a joué en montrant la voie de la réconciliation nationale. Nous prions instamment toutes les parties cambodgiennes d'apporter leur pleine collaboration à l'APRONUC dans l'exécution de ses tâches.

Pour les Nations Unies, il s'agira de la plus vaste opération de maintien de la paix jamais entreprise - vaste non seulement en fonction des effectifs en personnel et des coûts envisagés, mais aussi compte tenu de l'ampleur du mandat qui a été confié à l'APRONUC. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés, le rapport détaillé qu'il a établi et l'importante déclaration qu'il a prononcée ce matin. Il est tout naturel que le Secrétaire général ait choisi comme représentant spécial pour le Cambodge une personne qui possède les qualités et l'expérience nécessaires pour superviser une opération si vaste et si complexe. Tous nos voeux accompagnent M. Yasushi Akashi dans l'accomplissement de sa tâche, qui est d'oeuvrer en faveur d'une conclusion heureuse des travaux de l'APRONUC.

Les liens historiques et culturels qui unissent l'Inde au Cambodge sont un motif supplémentaire à l'octroi de notre appui aux opérations des Nations Unies au Cambodge sous toutes les formes possibles. Nous sommes disposés à apporter notre soutien le plus total à l'APRONUC et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice de leurs diverses responsabilités et à contribuer également aux efforts de réhabilitation et de reconstruction.

M. Gharekhan (Inde)

Certaines préoccupations ont été exprimées quant à l'ampleur et au coût des opérations de maintien de la paix au Cambodge. Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle l'opération doit être aussi rentable et économique que possible, compte tenu du large mandat confié à l'APRONUC non seulement pour le maintien de la paix, mais aussi pour l'organisation et la tenue d'élections, ainsi que le rapatriement et la réintégration de milliers de réfugiés, de personnes déplacées et de soldats démobilisés.

Toutefois, nous tenons également à saisir cette occasion pour rappeler que cette opération est lancée au nom d'un pays et d'un peuple qui ont énormément souffert et qui ont été assujettis à des atrocités et à des malheurs dont il y a peu d'équivalents dans l'histoire. Si l'APRONUC réussit - ce que nous espérons tous - à ramener la paix, la tranquillité et la réconciliation nationale dans ce pays si éprouvé, son coût en sera par là même justifié. Un Cambodge indépendant, souverain et non aligné apportera, j'en suis convaincu, une importante contribution à la paix et à la stabilité en Indochine et dans le monde entier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de ses paroles aimables à mon égard.

M. van DAELE (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le Secrétaire général pour le rapport qu'il a soumis à notre approbation. Nous savons tous la somme de travail et d'efforts qu'un tel document représente pour lui et ses collaborateurs, au premier rang desquels je voudrais saluer M. Ahmed et M. Akashi.

Le rapport que nous a présenté le Secrétaire général se caractérise d'abord par une grande ambition. Il ne pouvait d'ailleurs guère en être autrement, puisque le plan du Secrétaire général constitue la transposition, en termes opérationnels, des Accords de Paris.

En outre, le Secrétaire général doit, en quelque sorte, dirais-je, prévoir l'imprévisible : il reconnaît sans ambages, dans son introduction, que les informations figurant dans son rapport ne sont pas nécessairement complètes et que les évaluations concernant les priorités et le déploiement de l'APRONUC risquent de ne pas être exactes, étant donné l'évolution de la situation au Cambodge.



M. van Daele (Belgique)

Cela signifie donc que le Conseil devra suivre de très près le déroulement de l'opération des Nations Unies au Cambodge. D'où la nécessité pour le Secrétaire général de soumettre au Conseil des rapports fréquents et réguliers. Si nécessaire, le Conseil devra procéder à des ajustements ou à des réorientations du plan. Cela figure clairement dans les paragraphes 1, 4 et 10 du dispositif de la résolution que nous venons d'adopter.

Etant donné l'ampleur des objectifs que le Conseil assigne à l'APRONUC, et vu les conditions qui prévalent au Cambodge - je songe notamment au dénuement de la population, à l'absence quasi totale d'infrastructure, aux conditions climatiques -, dans ces conditions, le budget de l'APRONUC ne peut être que considérable. Tout en voulant sauvegarder l'efficacité du plan, la Belgique estime néanmoins que ce budget devra faire l'objet d'une vigilance de tous les instants et que chaque dépense devra être calculée avec une extrême rigueur.

Les révisions périodiques du plan, quant à sa substance, devront fournir l'occasion de révisions et, éventuellement, de réajustements budgétaires, dans le plein respect, il s'entend, des compétences de l'Assemblée générale.

Pour maintenir le budget de l'Autorité provisoire dans les limites déjà fort larges qui sont les siennes, il faudrait, à notre avis, accorder une attention toute particulière à deux éléments.

A notre avis, il faut d'abord respecter scrupuleusement le calendrier prévu. Vu les conditions climatiques auxquelles j'ai déjà fait allusion, tout retard dans la mise en oeuvre du plan risque d'entraîner des dérapages dont le coût se révélerait tout à fait exorbitant.

M. Van Daele (Belgique)

En deuxième lieu, plutôt que de démilitariser les parties cambodgiennes à concurrence de 70 %, tel que le prévoient les Accords de Paris, notre résolution recommande - à juste titre, nous semble-t-il - de procéder à une démobilisation totale. Une telle solution, d'ailleurs proposée par le Secrétaire général, serait non seulement plus facile à vérifier, et donc moins coûteuse, mais elle constituerait une mesure de confiance de la part des parties et elle faciliterait, à terme, la reconstitution d'une armée nationale cambodgienne.

Il est un autre point sur lequel je me dois d'insister. Ma délégation s'inquiète un peu du démarrage fort lent de l'opération de déminage au Cambodge. Le retard déjà pris en la matière rend aléatoire, nous le savons tous, le déploiement de l'élément militaire de l'Autorité provisoire avant le début de la saison des pluies et, par conséquent, le calendrier de l'opération dans son ensemble. J'ai déjà évoqué les conséquences budgétaires d'un tel retard, mais il y a plus grave à notre sens. Un déminage hâtif ou insuffisant compromettrait très sérieusement la sécurité à la fois de la population, des membres de l'APRONUC et des réfugiés cambodgiens appelés à participer aux élections. C'est un aspect du plan sur lequel, me semble-t-il, nous ne pouvons pas transiger et c'est dans ce contexte, comme vous le comprendrez, Monsieur le Président, que ma délégation apporte son soutien complet au paragraphe 6 de la résolution, qui appelle les parties à tout faire pour que la sécurité des participants à l'opération APRONUC soit garantie au maximum.

Les aléas, les interrogations que contient inévitablement une opération d'une telle ampleur ne doivent toutefois pas nous faire oublier l'essentiel. Grâce aux Accords de Paris, grâce à l'action des Nations Unies, le peuple cambodgien devrait pouvoir exercer son droit à l'autodétermination par le biais d'élections libres et honnêtes organisées et contrôlées par les Nations Unies. Il devrait pouvoir bénéficier du respect des droits de l'homme. Il devrait enfin pouvoir tourner définitivement une des pages les plus noires de son histoire. Cela est particulièrement important pour un pays comme le mien, qui fut parmi les premiers à s'inquiéter publiquement du retour possible

M. Van Daele (Belgique)

au Cambodge des politiques et des pratiques d'un passé récent. C'est dire toute la valeur que mon pays attache au sixième paragraphe préambulaire de notre résolution.

Pour toutes ces raisons, la Belgique s'associe pleinement à l'adoption de la résolution que nous venons d'approuver.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord remercier vivement le Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté le 19 février, les informations qu'il nous a fournies et la déclaration qu'il a faite ce matin au Conseil de sécurité, avec lesquelles nous sommes entièrement d'accord.

Je voudrais également remercier MM. Ahmed et Akashi pour les efforts qu'ils ont déployés et qu'ils poursuivront certainement pour que l'opération engagée au Cambodge soit couronnée de succès.

La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité marque une étape très importante dans le processus long et difficile du rétablissement de la paix au Cambodge. Rien, dans l'histoire contemporaine, ne peut être comparable aux souffrances et à l'adversité endurées par les Cambodgiens au cours des dernières décennies. Il n'existe pas d'autre exemple où la lutte interne pour le pouvoir politique a fait autant de victimes et a eu des conséquences aussi tragiques que dans ce pays. C'est pourquoi la voie de la réconciliation a été difficile et semée d'embûches.

Toutefois, et heureusement pour l'avenir de millions de Cambodgiens innocents qui n'aspirent qu'au retour à la paix dans leur pays, à partir du moment où le dialogue entre les parties a été noué, des progrès très importants ont été réalisés. En effet, une fois que le cadre d'un règlement politique général du conflit du Cambodge a été proposé et approuvé par les parties lors de la signature des Accords de Paris, le peuple cambodgien a pu renaître à l'espoir de voir la paix rétablie et sa société reconstituée sur la base de l'exercice de la démocratie et la compréhension mutuelle. Grâce à cela, il a été possible d'instaurer un cessez-le-feu, de constituer le Conseil national suprême et de désigner les autorités légitimes reconnues par toutes les parties sérieusement attachées au processus établi à Paris. Une autre étape importante a été la création de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC).

M. Ayala Lasso (Equateur)

La résolution que le Conseil vient d'adopter non seulement s'inscrit dans la suite logique de ce processus mais constitue aussi la mesure la plus énergique qui ait été prise en vue de l'application effective des Accords de Paris grâce à un programme vaste et complexe, sans précédent dans les annales des Nations Unies. En effet, ce plan comprend toute une série de fonctions et de responsabilités qui dépassent le cadre des activités traditionnelles de l'Organisation. C'est le cas de l'assistance électorale et plus encore celui de l'administration même du pays. La tâche que doit accomplir l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) est, par conséquent, immense et délicate. Son succès dépendra, comme l'a dit le Secrétaire général, de la volonté des parties cambodgiennes de respecter les Accords de Paris et de l'appui que l'Organisation des Nations Unies pourra assurer de façon permanente à l'APRONUC.

Il importe de souligner que la présence des Nations Unies au Cambodge tient essentiellement au fait que le peuple cambodgien et toutes ses composantes politiques ont expressément conclu un accord à cet égard. Sans cette condition sine qua non, l'APRONUC n'aurait pas pu être mise en place.

L'exécution du plan au Cambodge aura des incidences financières élevées, ce qui, ajouté aux autres opérations de maintien de la paix récemment approuvées, représentera un fardeau économique très lourd pour tous les Etats Membres. L'accroissement des opérations de maintien de la paix et la participation grandissante et concluante des Nations Unies dans le règlement des problèmes qui se posent dans diverses régions du monde - ce dont nous nous félicitons - font qu'un examen approfondi de la situation et des méthodes de financement de ce genre d'opérations, examen auquel doivent participer activement chacun des Membres de notre organisation, revêt un caractère d'urgence.

La délégation équatorienne est consciente de la gravité et de la nature délicate du conflit du Cambodge et estime que l'action du Conseil est une réponse nécessaire de la communauté internationale à l'expérience traumatisante qu'a connue récemment le peuple cambodgien. Dans ce cas comme dans tous ceux qui ont été examinés par le Conseil de sécurité, l'Equateur agit en s'inspirant de ses profondes convictions pacifiques, juridiques et

M. Ayala Lasso (Equateur)

humanitaires. Voilà pourquoi l'Equateur a voté pour cette résolution et pourquoi il appuie entièrement le plan de paix et de réconciliation, car il est convaincu qu'il contribue ainsi positivement à la création d'un Cambodge nouveau, démocratique et fraternel.

M. ZENENGA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons à féliciter le Secrétaire général et son équipe, ainsi que les Etats Membres qui ont contribué aux travaux qui ont abouti à la signature des Accords de Paris, en octobre de l'année dernière, et ont permis de préparer un plan de mise en oeuvre qui, malgré son ampleur et sa portée, est à la fois opportun et pragmatique.

Le fait que les Accords de Paris ont été signés et que le Cambodge s'est maintenant engagé dans une voie qui, nous avons tout lieu de l'espérer, mènera irrévocablement à une paix durable et au retour à une situation normale, est un gage de la crédibilité grandissante et des succès croissants de notre organisation en matière d'établissement et de maintien de la paix.

M. Zenenga (Zimbabwe)

Le Zimbabwe ne se fait aucune illusion sur l'ampleur du travail restant à faire pour assurer la mise en oeuvre du plan que nous venons d'adopter. Le calendrier soigneusement établi et les tâches prévues pour cette opération de maintien de la paix et de transition doivent être exécutés avec précision et finesse. Etant donné qu'il s'agit de l'opération la plus grande et la plus coûteuse dans l'histoire des activités de maintien de la paix des Nations Unies et qu'elle comporte tellement d'éléments et de facteurs dont il faut tenir compte, nous espérons qu'elle ne s'avérera pas irréalisable et que toutes les parties concernées coopéreront à la mise en oeuvre du plan.

Nous avons aussi présent en mémoire le récent épisode tragique de l'histoire du Cambodge. C'est pourquoi nous espérons ardemment que le nouveau Cambodge sera exempt de ces politiques et pratiques qui ont entraîné les troubles dont nous voyons actuellement la fin. Nous attendons avec intérêt les rapports périodiques du Secrétaire général sur l'application de la résolution, et nous nous associons à l'appel lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent par tous les moyens possibles au redressement du Cambodge, notamment à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, c'est surtout au coût énorme de la mise en oeuvre du plan que nous pensons. Bien que nous estimions que la paix ne saurait être trop chèrement payée, nous espérons que dans les instances appropriées de notre organisation, il sera possible de trouver les moyens de réduire ce coût à la satisfaction de tous. Nous sommes douloureusement conscients de l'existence d'autres conflits pour lesquels notre organisation sera appelée à lancer des opérations semblables, et nous savons par conséquent que nous devons conserver nos ressources le plus possible à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Etats-Unis.

Les Etats-Unis se félicitent de l'adoption unanime de la résolution 745 (1992) portant création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Nous nous félicitons également de la déclaration prononcée ici ce matin par le Secrétaire général. Cette mesure, attendue depuis longtemps, constitue un jalon dans les efforts laborieux menés durant de nombreuses années pour arriver à un règlement politique d'ensemble du

Le Président

conflit cambodgien. Les Etats-Unis et les nombreux autres amis du Cambodge se sont fixés comme objectifs suprêmes la réalisation d'une paix juste et durable, en offrant au peuple cambodgien le droit de choisir ses propres dirigeants au moyen d'élections libres et équitables, ainsi que la garantie des droits de l'homme dans un pays où ces droits ont été bafoués si tragiquement. Les Accords relatifs à un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien, signés le 23 octobre à Paris, ont réservé aux Nations Unies un rôle central dans la réalisation de ces objectifs et des autres objectifs du règlement, et constituent la base de la mesure adoptée aujourd'hui par le Conseil.

Je voudrais, Monsieur le Secrétaire général, vous rendre hommage pour l'intérêt personnel profond que vous avez porté à l'élaboration du plan par lequel les Nations Unies assumeront leurs responsabilités. Votre plan est fidèle à l'esprit et à la lettre des Accords de Paris. Mon gouvernement se félicite également de la nomination d'une personne expérimentée et très compétente, M. Yasushi Akashi, en tant que votre Représentant spécial pour le Cambodge et chef de l'APRONUC. Nous espérons que le déploiement de l'APRONUC pourra commencer rapidement afin de préserver le règlement et de faire en sorte que l'opération puisse organiser rapidement la tenue d'élections libres et équitables selon le calendrier indiqué dans votre rapport.

Je crois que le règlement du problème cambodgien est un succès dont on peut légitimement dire que la paternité revient à plus d'un. Je n'essaierai pas de rappeler ici les contributions des nombreux pays qui peuvent à bon droit revendiquer cette paternité, mais je voudrais rendre sincèrement hommage au leadership de l'ancien Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, aux efforts inlassables du Secrétaire général adjoint Rafeuddin Ahmed, ainsi qu'à la contribution, au talent et au dévouement de nombreux membres du Secrétariat des Nations Unies.

L'esprit de coopération qui règne entre les Cambodgiens, grâce à la direction éclairée de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, est également essentiel au règlement ainsi qu'à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies. Son appui indéfectible et la coopération active des dirigeants et du peuple cambodgiens, qui ont fait confiance aux Nations Unies, sont vitaux pour le succès de la mission de l'APRONUC.

Le Président

La tâche qui nous attend ne sera pas facile; un travail des plus urgents et des plus difficiles reste à faire. Il est clair que l'appui généreux et l'attention constante de la communauté internationale seront nécessaires pour atteindre les objectifs du règlement. Nous nous félicitons de tout coeur de l'intention du Secrétaire général d'examiner et de peaufiner continuellement l'opération de l'APRONUC à la lumière de l'expérience acquise et des nouvelles informations, en vue de l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles. A cet égard, nous nous félicitons particulièrement de l'annonce de son intention de se rendre au Cambodge. Je pense que les Etats-Unis peuvent contribuer de manière importante à cet effort, lequel est essentiel en raison du coût énorme et de l'ampleur de l'opération. Les Etats-Unis s'engagent à travailler étroitement avec le Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi qu'avec les autres membres du Conseil de sécurité et les pays intéressés, dans les semaines à venir et tout au long de l'opération. Nous sommes convaincus que l'accroissement de l'efficacité de l'APRONUC et la réduction de son coût qui en résultera profiteront aussi bien à l'opération qu'à l'Organisation.

Les Etats-Unis ont assisté avec beaucoup de satisfaction au développement accru de la coopération globale qui, à son tour, a fait naître l'espoir que l'Organisation des Nations Unies se montre enfin à la hauteur des responsabilités envisagées par ses fondateurs. Toute la portée et l'importance de cette vision ne sont nulle part plus évidentes que dans le mandat adopté aujourd'hui en faveur de la présence des Nations Unies au Cambodge. Les Nations Unies sont sur le point de faire démarrer une entreprise d'une ampleur, d'une portée et d'un coût extraordinaires. Il est probable que notre expérience au Cambodge contribuera à façonner dans les années à venir la perception de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace de traitement des conflits régionaux comme de la viabilité de son principe de sécurité collective. Nous ne sous-estimons nullement ce défi et nous sommes prêts au contraire à le relever avec détermination et imagination.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Comme il n'y a plus d'orateurs, le Conseil de sécurité a achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.